

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**DU JEUDI 16 JANVIER 2020 À 21^H30***(Les délibérations sont consultables en Mairie)*

Présents : MM. LAMY, STEVENNE, LATOUR, MARCHANDIAU, NONAT, ROBIN,
Mmes FLORET, NOBLET, DURAND, GUILLEMINOT, MOYEMONT, PARIAT.

Absents excusés : MM. BOTELLA Jean, BOUTIER Bruno, Mme CHAUVE Sophie.

Secrétaire de Séance : M. STEVENNE Francis.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'AUBE (SDEA) - CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME

Lors du Comité Syndical du 18 septembre 2018, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la Commune adhère, a proposé une modification des statuts du Syndicat et a étendu ses compétences à de nouvelles compétences facultatives en matière de transition énergétique.

Il est précisé que 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, ont sollicité leur rattachement au SDEA, dans le cadre de leurs actions en matière de zone d'activités économiques. Ces EPCI se substituent ainsi à leurs communes membres sur les zones intercommunales, au titre de la compétence optionnelle « Éclairage Public ».

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les statuts du SDEA et sur l'arrêté interpréfectoral relatif au projet de périmètre dudit Syndicat, transmis par Monsieur le Préfet de l'Aube en date du 10 décembre 2019.

➡ **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les statuts du futur syndicat mixte fermé dénommé SDEA et l'arrêté interpréfectoral relatif au projet de périmètre dudit Syndicat présentés par Monsieur le Maire.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ACCUEIL POLYVALENT

Dans sa séance du 9 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter un ou des agent(s) contractuel(s) afin de pallier à des problèmes de surcroît d'activités rencontrés au sein du service administratif.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Il s'avère qu'un réel besoin de personnel se fait ressentir et qu'il convient de renforcer les effectifs de ce service.

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent d'accueil polyvalent à temps non complet (21/35^{ème}) pour l'accueil du public physique et téléphonique, l'État Civil et diverses tâches de secrétariat.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, recruté sur le grade d'adjoint administratif.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie C.

➤ Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

▶ **DÉCIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

**QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :**

Un point est fait sur les divers projets et travaux en cours.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire au Budget Primitif 2020 les crédits nécessaires à l'acquisition de 2 terrains :

- ♦ parcelle cadastrée Section D n° 86 lieudit « Le Bout des Ruelles, d'une superficie de 1 446 m², au prix de 51 000 € ;
- ♦ parcelles cadastrées Section E n° 269 - 270 - 271 - 272 et 273 sises Avenue Général de Gaulle, d'une superficie approximative de 17 400 m², au prix de 435 000 €

↳ L'assemblée délibérante a émis un avis favorable à l'unanimité.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire,
Michel LAMY